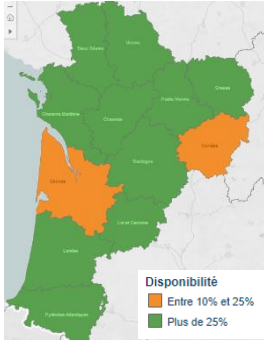


ROR Nouvelle Aquitaine- Filière périnatale – guide simplifié



❖ Le ROR (Répertoire opérationnel des ressources) propose aux professionnels de santé en périnatalité :

- Une [cartographie interactive des capacités disponibles en périnatalité](#)
- Une [fiche de déclaration d'évènements indésirables associés aux soins \(EIAS\)](#) en périnatalité (évènements inter-établissements non graves)

❖ Qui est concerné ?



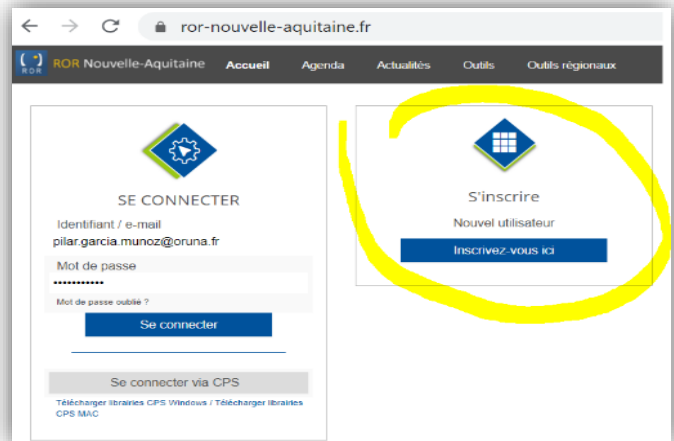
- Au sein des établissements de santé : les médecins, sages-femmes, cadres de santé ; tout autre professionnel concerné par la gestion du capacitaire (ex. cellules de veille, cellules de gestion des lits)
- Les professionnels de la régulation périnatale : sages-femmes de la RégulPérinAT, RPNA et SAMU

❖ Comment accéder au ROR ?

Pour accéder au ROR les professionnels de santé doivent disposer d'identifiants individuels. Pour ce faire :

1

- Aller sur www.ror-nouvelle-aquitaine.fr
- Cliquer sur « Inscrivez-vous ici »
- Compléter le formulaire d'inscription



2

Le référent ROR de votre établissement activera votre compte ROR dans les meilleurs délais



❖ Comment accéder aux outils cartographie et déclaration d'EIAS

Une fois dans le ROR, cliquer sur l'onglet « Filières », le menu « Périnat » s'affiche :

